



## ÉVALUATION DES PROGRAMMES

### Doctorat professionnel en psychologie

Rapport soumis au

Comité conjoint de la  
planification académique  
le 24 août 2020

et au

Conseil des gouverneurs  
le 5 décembre 2020

par  
le Bureau du VRER

## UNIVERSITÉ DE MONCTON

### Évaluation du programme de doctorat professionnel en psychologie

#### Avis du Vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche au Comité conjoint de la planification

#### 1. Introduction

Les 22 et 23 janvier 2020, la professeure Julie Gosselin de l'Université du Québec en Outaouais et le professeur Marc-Simon Drouin de l'Université du Québec à Montréal visitaient le campus de Moncton en tant qu'évaluateurs externes afin d'examiner le programme de doctorat professionnel en psychologie et de donner leur avis au sujet de ce programme. Les professeurs Gosselin et Drouin ont remis leur rapport d'évaluation le 6 février 2020.

Comme prévu dans la politique d'évaluation des programmes, l'École de psychologie, la doyenne de la Faculté des sciences de la santé et des services communautaires (FSSSC), Natalie Carrier, et le vice-recteur adjoint à la recherche et doyen de la Faculté des études supérieures et de la recherche (FESR), Francis LeBlanc, ont eu l'occasion de réagir au rapport de l'équipe d'évaluation. Leurs rapports datent du 26 février 2020, du 14 avril 2020 et du 17 avril 2020 respectivement.

À la suite de l'étude du rapport d'autoévaluation préparé par l'École de psychologie, du rapport de l'équipe d'évaluation externe Gosselin et Drouin et des réactions de l'École de psychologie, de la doyenne de la FSSSC et du vice-recteur adjoint à la recherche et doyen de la FESR à ce rapport, le Vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche présente au Comité conjoint de la planification son rapport d'évaluation du programme de doctorat professionnel en psychologie.

#### 2. Réponse au mandat d'évaluation

Dans le *Rapport sur la planification académique de l'Université de Moncton* présenté au CCJ en juin 2016, le doctorat professionnel en psychologie figure parmi les **programmes prioritaires**, c'est-à-dire ceux « qui s'inscrivent directement dans la mission d'une unité académique ou qui montrent un arrimage étroit avec le plan stratégique institutionnel » (p. 60). La doyenne de la FSSSC note que « ce fut la première évaluation de ce programme depuis sa création en 2010 » (p. 1).

L'École de psychologie offre « le seul programme D.Psy. francophone à l'extérieur du Québec » (p. 33). « Le programme dans sa forme actuelle a été développé pour être cohérent avec les normes de la Société canadienne de psychologie » (p. 33) et « a réussi à obtenir l'agrément de la SCP » (p. 45). La doyenne de la FSSSC note que c'est « le troisième D.Psy. francophone à recevoir l'agrément national » (p. 1). « Le programme est également conforme dans la formation au niveau des compétences essentielles de l'Accord de reconnaissance réciproque » (p. 45). Il est « basé sur le modèle de formation spécialiste-professionnel en psychologie clinique (dit modèle Vail) » (p. 32).

## 2.1 Le contenu du programme et son évolution

Les évaluateurs externes indiquent que « bien que le programme mène à un diplôme professionnel, notre évaluation a noté que le programme semble mettre davantage l'accent sur la formation au niveau théorique dans son curriculum (favorisant les présentations magistrales et les séminaires étudiants dans ses cours, par exemple); et que la composante de recherche y occupe une place importante (incluant une thèse D.Psy. et un examen pré-doctoral) » (p. 32). Ils notent aussi qu'« une proportion importante des projets de thèse ont peu ou pas de pertinence ou de résonance clinique » (p. 44).

Ils considèrent que « la pratique concrète visant le développement d'habiletés professionnelles et cliniques de base pourrait occuper une place nettement plus importante dans la formation didactique (cours), grâce à l'utilisation de vignettes cliniques ou d'études de cas, de jeux de rôles, de pratique plus systématique de l'administration de mesures standardisées et de rédaction de rapports psychologiques basées sur des données d'évaluation dénominalisées, afin de mieux préparer les étudiantes et les étudiants à leur expérience de stage » (p. 33). Ils recommandent de « privilégier des méthodes d'enseignement qui favorisent la pratique concrète d'habiletés et de compétences cliniques de base dans l'ensemble des cours portant sur la pratique clinique (ex : cours portant sur la psychopathologie, l'évaluation et l'intervention, la supervision clinique), et de donner une place plus importante aux courants de pensée qui coexistent avec les approches TCC dans la pratique professionnelle moderne » (p. 34).

L'École de psychologie note que « la présentation d'approches thérapeutiques variées, les études de cas, les jeux de rôles, etc. font déjà partie intégrante de notre pédagogie. [...] Les professeurs qui enseignent les cours cliniques ont entrepris, et ce depuis l'automne 2019, la pratique de se rencontrer en début de session et de discuter de leurs cours afin d'assurer une pédagogie adéquate, tant au niveau du contenu que de la forme » (p. 2).

En ce qui concerne l'examen doctoral, l'équipe d'évaluation trouve qu'« il n'est pas clair que c'est une composante très satisfaisante ou utile dans sa forme actuelle » (p. 33). Ils soulignent que « ce type d'examen ne représente pas une exigence formelle des programmes doctoraux en psychologie professionnelle » (p. 33). Ils ajoutent que « dans les programmes qui incluent un examen doctoral, celui-ci peut aussi prendre la forme d'une évaluation d'un cas clinique standardisé, avec la préparation d'un rapport d'évaluation psychodiagnostique et avec défense orale, par exemple » (p. 33). Ils suggèrent « de clarifier la raison d'être et la forme prise par cette composante et de s'assurer que celle-ci remplit un rôle utile et distinct des autres composantes du programme » (p. 44) et « que cette composante a bien pour but de permettre le développement de compétences nécessaires et importantes dans la pratique des futurs psychologues professionnels » (p. 34). L'École de psychologie indique que « nous sommes d'accord et venons d'entamer une démarche pour modifier la forme de notre examen prédoctoral afin de le rendre le plus pertinent possible pour la carrière future de nos étudiantes et étudiants » (p. 2).

### Recommandation 1

*Que l'École de psychologie clarifie la raison d'être et la forme prise par l'examen doctoral afin de s'assurer qu'il remplit un rôle utile et distinct des autres composantes du programme et qu'il*

*permet le développement de compétences nécessaires et importantes dans la pratique des futures psychologues professionnelles et des futurs psychologues professionnels.*

Les évaluateurs externes notent aussi que « pour l’instant, le cours de méthodologie de recherche se donne à l’année 2 du programme, alors que le cours de méthodes statistiques se donne à l’année 1. Compte tenu de la progression du projet de thèse, cet ordre n’est pas optimal et devrait être inversé pour que le curriculum soit plus utile aux étudiants dans la planification et l’exécution de leur projet de thèse » (p. 44). L’École de psychologie indique que « nous nous engageons à réfléchir à la question de l’ordre des cours » (p. 7).

## **2.2 La direction et les ressources professorales**

L’équipe d’évaluation encourage « l’École de psychologie à favoriser l’embauche future de professeures et de professeurs qui pourront contribuer à la diversification des orientations théoriques représentées au sein du programme D.Psy. » (p. 35). L’École est d’accord avec cette suggestion (p. 3).

Les évaluateurs externes l’encouragent aussi « à explorer des moyens pour développer la capacité pour les professeurs réguliers d’intervenir plus directement dans la formation clinique des étudiants, afin de bonifier leur rôle dans l’accomplissement du programme » (p. 36) et aussi « à réfléchir au développement de mécanismes pour favoriser la rétention des chargés de cours » (p. 36). L’École de psychologie note que « les ressources disponibles à l’école rendent cette avenue difficile » (p. 3).

L’équipe d’évaluation suggère de « s’informer davantage concernant les crédits accordés pour la gestion de programmes D.Psy. dans les autres universités canadiennes pour s’assurer que le nombre accordé à sa directrice ou son directeur est conforme aux pratiques courantes en vigueur » (p. 36). L’École se dit ouverte à de telles discussions (p. 4).

Les évaluateurs externes soulèvent également la question de la rétention des chargées et chargés de cours (p. 36). L’École de psychologie reconnaît « des défis dans le recrutement et la rétention de chargés de cours qualifiés pour offrir nos charges de cours » (p. 3). L’École mentionne qu’« un atelier pour faciliter l’intégration des nouveaux chargés de cours a été mis sur pied » (p. 3) et que « les chargés de cours sont également invités à faire réviser leur plan de cours par la direction avant impression pour obtenir de la rétroaction » (p. 4). L’École ajoute que « nos chargés de cours sont également encouragés à assister aux ateliers de formation en enseignement offert par le SASE » (p. 4).

## **2.3 L’enseignement et les conditions associées**

L’équipe d’évaluation note que « le programme offre une bonne diversité de contenus et de méthodes pédagogiques » (p. 36). Ils constatent que « l’enseignement est à la fois vaste mais articulé autour d’approches cliniques limitées ce qui permet un certain approfondissement d’une forme spécifique d’intervention auprès d’une clientèle variée » (p. 37).

Ils recommandent « une meilleure utilisation des ressources de la clinique universitaire pour permettre à un plus grand nombre d’étudiantes et d’étudiants de faire leur premier stage à l’intérieur même des murs de l’université ce qui assure un suivi qui ne peut trouver son pareil dans le secteur public ou privé ». L’École de psychologie note « les ressources de notre clinique

universitaire sont limitées par la subvention que nous recevons du CNFS soit 2 stagiaires pour 13 semaines » (p. 3). L'École ajoute qu'elle est « en train de travailler à des demandes de financement avec le service de philanthropie dans l'espoir de pouvoir accroître les ressources de la clinique et ainsi former davantage de stagiaires ici même » (p. 5).

Les évaluateurs externes trouvent qu'« il serait également important que l'École de psychologie explore des façons de diminuer le fardeau financier et logistique associé aux stages en régions éloignées » (p. 42). Ils ajoutent que « le développement de davantage de places de stage sur le campus, l'ouverture de la clinique de formation de l'École de psychologie pour une grande période de l'année, le développement d'une banque de personnes ressources offrant des chambres à louer dans les endroits de stages éloignés sont tous des mécanismes qui pourraient contribuer à l'atteinte de cet objectif » (p. 42). L'École de psychologie note que « nous avons déjà des stages en place avec les services de santé de l'Université et sommes très ouverts à la possibilité d'en développer davantage, selon leur capacité et volonté » (p. 5). L'École explique que « nous réussissons à placer nos étudiantes et étudiants dans leur premier choix de stage pour la majorité et dans leur deuxième choix pour les autres. Celles et ceux qui effectuent un stage en région éloignée le font par choix, principalement afin de se rapprocher de leur famille » (p. 6).

## **Recommandation 2**

*Que l'École de psychologie explore les possibilités de développer davantage de places de stage sur le campus.*

### **2.4 Les résultats d'apprentissage et leurs atteintes**

L'équipe d'évaluation observe que « bien que pour les cours les objectifs et les moyens de les atteindre soient clairement définis, nous pouvons constater que ce n'est pas tout à fait le cas en ce qui concerne les objectifs de stages et d'internat » (p. 39). Ils ajoutent que « les critères de base des acquisitions minimales dans les stages pourraient être mieux cernés et faire l'objet d'une entente d'évaluation entre le superviseur et le supervisé » (p. 39). L'École de psychologie note « nous sommes d'accord avec cette recommandation et nous nous y engageons » (p. 3).

Les évaluateurs externes trouvent que « la thèse D.Psy. ne semble pas avoir de balise claire en ce qui concerne l'étendue du travail de recherche exigé. Il semble y avoir une très grande variabilité entre les exigences des divers comités de thèses ce qui pourrait causer des préjudices à des étudiants » (p. 37). Ils recommandent « la production d'un document qui balise les attentes en termes de l'ampleur en ce qui concerne la thèse D.Psy., [...]. Ce document, sans être trop directif ou restrictif, devrait donner des exemples de ce qui est acceptable et de ce qui ne l'est pas » (p. 40). Ils mentionnent que « la plupart des programmes universitaires D.Psy. se sont dotés d'un guide permettant de clarifier les attentes pour la composante thèse de leur programme. Ce guide inclut généralement la philosophie guidant cette composante, les méthodes de recherche acceptées, la taille minimale et des critères permettant de s'assurer de la faisabilité du projet dans les délais requis, ainsi que des exemples de types de projets acceptables. Ce guide est souvent utile pour déterminer la taille et la structure des projets, mais aussi pour faciliter leur évaluation, soit par les membres du comité de thèse, que par des évaluateurs externes » (p. 44). L'École de psychologie affirme qu'ils prévoient « examiner les différentes possibilités en se basant sur le document spécifiant les attentes pour la thèse de maîtrise afin de s'assurer que les attentes

à l'égard du travail de thèse soient réalistes » (p. 5). Le vice-recteur adjoint à la recherche et doyen de la FESR note qu'« on suggère à l'unité académique de mieux baliser l'ampleur de la thèse » (p. 2). À son avis, « on devra cependant prendre en compte le nombre de crédits qui est associé à cette activité » (p. 2).

### **Recommandation 3**

*Que l'École de psychologie se dote d'un guide permettant de clarifier les attentes pour la thèse D.Psy., incluant la philosophie guidant cette composante, les méthodes de recherche acceptées, la taille minimale et des critères permettant de s'assurer de la faisabilité du projet dans les délais requis, ainsi que des exemples de types de projets acceptables.*

## **2.5 L'appui aux étudiantes et aux étudiants**

L'équipe d'évaluation constate « l'absence de mécanisme formel pour la préparation d'un plan de remédiation pour assurer un suivi auprès des étudiantes et des étudiants qui n'atteindraient pas les exigences minimales de performance au niveau des compétences cliniques de base attendues pour leur niveau de formation » (p. 41). Ils recommandent que « des processus de remédiations des stages ou internats en difficultés soient élaborés avec des procédures détaillées et qu'une personne soit clairement identifiée en tant que personne-ressource pour venir en aide dans de telles situations. Il en va de même pour les parcours doctoraux en difficulté » (p. 38). Plus précisément, ils trouvent qu'« il serait très important que le comité des études supérieures développe une structure pour le développement et l'évaluation de plans de remédiation pour être utilisé conjointement avec les autres formulaires de stage » (p. 41-42). L'École de psychologie indique « nous sommes d'accord avec cette recommandation et avons déjà commencé à préparer un document afin d'opérationnaliser les processus de remédiations pour une entrée en vigueur à la session d'automne 2020 » (p. 4).

Les évaluateurs externes notent que « bien qu'une procédure existe dans les règlements de l'Université de Moncton pour gérer les problèmes et plaintes qui pourraient survenir dans le cadre du programme de formation, cette procédure n'apparaît pas dans le guide étudiant et les étudiantes et les étudiants consultés ne sont pas au courant de l'existence de cette procédure » (p. 41). Ils recommandent de « réviser le guide étudiant pour qu'il présente clairement la procédure à suivre en cas de problème ou de plainte concernant un aspect de la formation dans le programme D.Psy. » (p. 42). L'École de psychologie note que « nous sommes d'accord avec cette recommandation et nous nous y engageons » (p. 6).

L'équipe d'évaluation recommande aussi « de prévoir des mécanismes de conciliation lors de conflit entre une étudiante, un étudiant et sa directrice, son directeur de thèse » (p. 40). L'École de psychologie indique que « nous sommes d'accord avec cette recommandation et nous nous y engageons » (p. 5). Le vice-recteur adjoint à la recherche et doyen de la FESR suggère que « toutes ces clarifications pourraient se trouver dans un guide pour les étudiantes et étudiants » (p. 2).

### **Recommandation 4**

*Que l'École de psychologie révise le guide étudiant du D.Psy. afin de clarifier les procédures qui permettent de résoudre les conflits, de gérer les plaintes et d'assurer un suivi auprès des étudiantes et des étudiants qui n'atteindraient pas les exigences minimales de performance au niveau des compétences cliniques de base attendues pour leur niveau de formation.*

Les évaluateurs externes recommandent de clarifier « dans quelles années du programme D.Psy. une étudiante ou un étudiant est considéré comme inscrit à la maîtrise, et dans quelles années elle/il est considéré comme inscrit au doctorat. Nous suggérons que l'Université coordonne ce statut avec les normes au niveau des grands conseils subventionnaires, puisque les étudiantes et les étudiants au programme D.Psy. ont maintenant droit d'appliquer aux bourses nationales de maîtrise et, dans certains cas (CRSH), à celles de doctorat » (p. 42). L'École de psychologie affirme que « nous sommes ouverts à des discussions à propos de cette recommandation mais selon nous, la FESR a clarifié le statut de notre programme comme étant de 3<sup>e</sup> cycle » (p. 7). Le vice-recteur adjoint à la recherche et doyen de la FESR note que « les évaluateurs recommandent que les étudiantes et étudiants du programme puissent profiter de la bourse de doctorat de l'institution durant une année. Bien que la FESR ne s'y oppose pas, cette décision dépasse son autorité » (p. 2).

## **2.6 La R-D-C et sa contribution**

L'équipe d'évaluation constate que « les professeures et les professeurs de l'École de psychologie sont généralement très actifs en recherche » (p. 42). Ils notent que « la FESR organise des journées de la recherche sur le campus à chaque année et les étudiantes et les étudiants du programme D.Psy. y participent en présentant leur projet de thèse » (p. 43).

Les évaluateurs externes observent que « les étudiantes et les étudiants ont aussi rapporté dans leur rencontre avec l'équipe d'évaluation recevoir peu ou pas de soutien au niveau statistique dans l'exécution de leur projet de thèse, au-delà du cours de statistiques offert dans le programme » (p. 41). Ils mentionnent que « l'École de psychologie a récemment embauché un professeur spécialisé en statistiques et modélisation qui est maintenant responsable de l'enseignement du cours de méthodes de recherche dans le programme D.Psy. Il pourrait être judicieux d'explorer comment cette nouvelle ressource professorale hautement qualifiée pourrait participer au soutien des étudiants dans l'accomplissement des analyses statistiques nécessaires pour leur projet de thèse (ex. : offrir de la consultation statistique en échange d'un dégrèvement partiel d'enseignement) » (p. 42).

L'École de psychologie indique que « cette recommandation nous surprend » (p. 6). Ils notent que « parmi notre corps professoral, au moins 9 professeurs enseignent, ou ont déjà enseigné, des cours de statistiques et méthodes de recherche » et que « nos étudiantes et étudiants, ainsi que nos professeurs, ont accès aux services de soutien en analyse de données du CRDE » (p. 6). Ils ajoutent que « nous considérons l'application des statistiques dans le cadre de leur projet de thèse comme une activité pédagogique essentielle et sommes disponibles pour leur offrir un encadrement dans cette tâche, tout en promouvant un certain niveau d'autonomie dans les apprentissages » (p. 6-7).

## **2.7 Les programmes et le milieu**

Les évaluateurs externes recommandent aussi que l'École « augmente de façon significative sa collaboration avec les services de santé de l'université afin de développer davantage de places de stage et internat sur le campus et que ces services de psychothérapie puissent desservir la population de Moncton et des environs » (p. 38). Ils suggèrent que « ceci permettrait d'offrir des services à la population étudiante, de répondre à la demande de la population de Moncton, et de

développer des programmes d'intervention variés (groupe d'entraide, besoins spécifiques de la population étudiante, conférence grand public, etc.) » (p. 45).

Les évaluateurs externes concluent que « de façon générale notre évaluation est très positive et nous recommandons le maintien et la bonification de ce programme » (p. 30).

L'École de psychologie observe qu'« en somme, toutes ces recommandations spécifiques et leur suivi devraient nous amener à être davantage systématiques et explicites dans notre programme de D.Psy. » (p. 7).

## **Recommandations**

### **Recommandation 1**

*Que l'École de psychologie clarifie la raison d'être et la forme prise par l'examen doctoral afin de s'assurer qu'il remplit un rôle utile et distinct des autres composantes du programme et qu'il permet le développement de compétences nécessaires et importantes dans la pratique des futures psychologues professionnelles et des futurs psychologues professionnels.*

### **Recommandation 2**

*Que l'École de psychologie explore les possibilités de développer davantage de places de stage sur le campus.*

### **Recommandation 3**

*Que l'École de psychologie se dote d'un guide permettant de clarifier les attentes pour la thèse D.Psy., incluant la philosophie guidant cette composante, les méthodes de recherche acceptées, la taille minimale et des critères permettant de s'assurer de la faisabilité du projet dans les délais requis, ainsi que des exemples de types de projets acceptables.*

### **Recommandation 4**

*Que l'École de psychologie révise le guide étudiant du D.Psy. afin de clarifier les procédures qui permettent de résoudre les conflits, de gérer les plaintes et d'assurer un suivi auprès des étudiantes et des étudiants qui n'atteindraient pas les exigences minimales de performance au niveau des compétences cliniques de base attendues pour leur niveau de formation.*

**Tableau des inscriptions et des diplômées et diplômés**  
**Doctorat professionnel en psychologie (D. Psy.)**

PROGRAMME	INSCRIPTIONS							DIPLÔMÉES/DIPLÔMÉS					2018-2019 **	2019 - 2020 **
	2013-2014*	2014-2015*	2015-2016*	2016-2017*	2017-2018*	2018-2019*	A2019 **	2013 - 2014 **	2014 - 2015 **	2015 - 2016 **	2016 - 2017 **	2017 - 2018 **		
Doctorat professionnel en psychologie (D. Psy.)	22	25	24	29	27	31	30	4	5	5	4	4	6	7

\* Données retrouvées dans le rapport d'autoévaluation.

\*\* Source : Registrariat (U de M)

## **RECOMMANDATIONS DU COMITÉ CONJOINT DE LA PLANIFICATION**

### **Recommandation 1**

*Que l'École de psychologie clarifie la raison d'être et la forme prise par l'examen doctoral afin de s'assurer qu'il remplit un rôle utile et distinct des autres composantes du programme et qu'il permet le développement de compétences nécessaires et importantes dans la pratique des futures psychologues professionnelles et des futurs psychologues professionnels.*

### **Recommandation 2**

*Que l'École de psychologie explore les possibilités de développer davantage de places de stage sur le campus.*

### **Recommandation 3**

*Que l'École de psychologie se dote d'un guide permettant de clarifier les attentes pour la thèse D.Psy., incluant la philosophie guidant cette composante, les méthodes de recherche acceptées, la taille minimale et des critères permettant de s'assurer de la faisabilité du projet dans les délais requis, ainsi que des exemples de types de projets acceptables.*

### **Recommandation 4**

*Que l'École de psychologie révise le guide étudiant du D.Psy. afin de clarifier les procédures qui permettent de résoudre les conflits, de gérer les plaintes et d'assurer un suivi auprès des étudiantes et des étudiants qui n'atteindraient pas les exigences minimales de performance au niveau des compétences cliniques de base attendues pour leur niveau de formation.*